

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :
.....@.....

Date de naissance : /..... /.....

**cochez votre choix de formule et entourez
le/les cours choisi(s)**

1 cours :
CARDIO BIEN ETRE ZUMBA

2 cours :
CARDIO BIEN ETRE ZUMBA

3 cours

Paiement (précisez la date d'encaissement) :

en 1 fois (octobre) :

en 2 fois :
Octobre :
Novembre :

En 3 fois :
Octobre :
Novembre :
Décembre :

Signature (précédée de la mention « lu et
approuvé »)

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Notre association n'est pas un club privé
mais une association bénévole.

Afin de permettre l'accès aux activités
pour le plus grand nombre, nous avons toujours
voulu proposer des cours de qualité tout en
préservant des tarifs très abordables.

Le montant seul des cotisations ne permet
pas de couvrir intégralement les frais
impondérables à la vie de notre association
(salaires des animatrices diplômées et qualifiées,
frais d'assurance, de SACEM, renouvellement de
matériel...)

Une dotation du comité des fêtes pour
notre participation à l'organisation des lotos des
associations nous aide à couvrir ces frais, c'est
pourquoi nous vous incitons vivement à
contribuer modestement à la pérennité de
l'association en consacrant quelques heures de
votre temps lors d'un des 15 lotos de l'année
organisés de novembre à mars le mardi soir.

Comptant sur votre compréhension et
votre participation, nous vous remercions de
votre adhésion et vous souhaitons la bienvenue
ainsi qu'une très agréable saison sportive en notre
compagnie !


Le Bureau de l'Association
Move & Zen Saint Perdon

contacts :

CAZENAVE Marie Christine 06.71.59.13.61

MARTIN Maritxu 06.88.06.22.30

gymsaintperdon@gmail.com

 gym saint perdon



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ET

BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISON 2022/2023

Article 1 :

Le présent règlement complète les statuts de l'Association.

Il doit être approuvé par les membres du bureau et ne peut être modifié que par ceux-ci et à l'unanimité.

Article 2 :

Peut être adhérent toute personne âgée de 13 ans au cours de l'année sportive soit entre le 12 septembre 2022 et le 30 juin 2023 (une copie de la pièce d'identité sera demandée).

Est adhérent de l'Association toute personne à jour de sa cotisation.

La cotisation est due lors de l'inscription au 1^{er} octobre de l'année.

Des cours d'essai sont possibles durant la période des portes ouvertes (septembre) avant l'inscription.

Article 3 :

Les cours se déroulent dans la salle Jean Bourlon.

Ils commencent en septembre et finissent en juin.

Pendant les vacances scolaires de Toussaint, les cours sont assurés les 2 semaines.

Pas de cours pendant les vacances de Noël.

Pour les congés d'hiver et de printemps, les cours de la 1^{ère} semaine sont assurés (2022-2023).

Un calendrier est consultable dans la salle.

Les adhérents* ne sont admis dans cette salle que pendant les heures de cours.

***Par mesure de sécurité, les enfants et /ou accompagnants ne sont pas admis.**

Article 4 :

Il est obligatoire de porter des chaussures de sport propres et spécifiques.

Une tenue correcte de sport est exigée.

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé de se munir d'une serviette, et d'un tapis de sol personnel.

Par respect envers les animatrices et les participants, les téléphones portables doivent obligatoirement être éteints durant le cours.

Article 5 :

Les cotisations ne sont pas remboursables.

Les changements de formules en cours d'année ne sont pas acceptés.

Un certificat de votre médecin est obligatoire pour la pratique de nos activités.

Article 6 :

L'Association est titulaire d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile Associative », souscrit chez SMACL Assurances et garantissant les dommages causés aux tiers du fait de ses activités, et d'un contrat « Indemnisation des accidents corporels », garantissant les dommages corporels accidentels subits par les adhérents.

Article 7 :

Les cours sont dispensés dans le respect de chacun.

Ce règlement est consultable dans la salle.

Toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement pourra se voir refuser l'accès à la salle.

***Nous vous souhaitons
un agréable moment de détente
lors de nos cours.***

1 animatrice, Annie et 3 Cours différents :

✓ **Lundi de 19h30 à 20h30 : CARDIO**
Séance cardio et tonification musculaire

✓ **Mercredi de 19h30 à 20h30 : BIEN ETRE**
Taï Chi / Pilates /Relaxation

✓ **Jeudi de 19h00 à 20h00 : ZUMBA™**
Zumba™ et aussi chorés afro move cardio boxing

Tarifs pour la saison 2022/2023

	1 COURS	2 COURS	3 COURS
Adhérents 2021 2022	80€	95€	110€
Nouvelle adhésion	85 €	105 €	125 €

Pour la 2^{ème} inscription de la même famille, une réduction de 5 € sera appliquée.

Paiement

Chèque à établir à l'ordre de :

Association Move & Zen de Saint Perdon

Possibilité de régler en deux ou trois fois (octobre, novembre et décembre)

**Remise des chèques à effectuer
au plus tard le 30 septembre 2022**